

ITT Residential & Commercial Water Canada
A Division of ITT Industries of Canada L.P.

TERMS AND CONDITIONS OF SALE

The above division, designated below as the Company, accepts and will fulfill purchase orders only upon the terms and conditions appearing below.

Conditions

These conditions supersede, cancel and take precedence over any other communication, including all terms and conditions of purchase order, whether verbal or written between the Purchaser and the Company. No other agreement or understanding will be binding unless expressed in writing by the Company and signed by an officer of the Company.

Warranty

The Company warrants all products of its manufacture and bearing its nameplate for a period of one year after date of shipment from its factory to be free from defects in material and workmanship subject only to the following:

Company's liability under this warranty is limited in the sole and absolute discretion of the Company to refunding the purchase price, to repairing, or to replacing parts shown to the satisfaction of the Company to have been defective when shipped and then only if such defective parts are promptly delivered to its factory, transportation charges prepaid. This warranty is absolutely void if written notification is not given by Purchaser to Company within one year after said date of shipment.

This warranty applies only if the products have been installed, operated and maintained in accordance with the Company's recommendations and the products have not been misused, neglected, damaged by flood, fire or act of God, or modified or repaired, other than by the Company.

Where the Company has manufactured the products to a design of the Purchaser, no liability is accepted by the Company for design errors which remain the responsibility of the Purchaser.

The warranty is expressly in lieu of all other warranties, obligations, conditions or liabilities, expressed or implied by the Company or its representatives. All statutory or implied warranties and conditions, other than title, are hereby expressly negated and excluded. The Company's liability as stated herein cannot be altered, enlarged or extended except in writing by an officer of the Company. The Company shall be under no liability in contract or otherwise for any loss, damage, death or injury arising directly or indirectly out of the supply, failure to supply, or use of the products.

Replacement parts will be invoiced in the regular way with invoices subject to adjustment after parts claimed defective are examined at our factory. The Company reserves the right to make such changes in details of design, construction of product arrangement as shall, in its judgement, constitute an improvement over former practice.

In the case of products not manufactured by the Company, such as but not limited to starters, electric motors, engines, etc. there is no warranty from the Company, but, the Company will extend to the Purchaser any warranty of the Company's supplier of such products.

The Company and its representatives will furnish upon request, data and engineering services relating to the application or use of its products. It will not be responsible and it does not assume liability whatsoever for damages of any kind sustained either directly or indirectly by any person in the adoption of such data, any errors or omissions in such data, or engineering services in whole or in part.

PRICES:	All Provincial Taxes are extra if applicable. Federal Taxes are extra or included as indicated on the product price sheet. All prices are subject to change without notice. All quotations are conditional on 30 days acceptance and subject to correction for stenographic or clerical error. Unless otherwise stated the prices at which any order is accepted are subject to adjustment to the Seller's prices in effect at the time of shipment.
TERMS:	Invoices are net 30 days from date of invoice unless otherwise stated. Interest will be charged on all past due accounts at a rate established from time to time at the sole discretion of the Company. The above terms are subject to approved credit rating or reference, otherwise cash with an order or C.O.D. Pending correction of any objectionable credit situation, the Company may without liability withhold shipments to the Purchaser.
POSTPONEMENT OF DELIVERY OR CANCELLATION:	Postponement of delivery dates on any orders or parts thereof must be with the approval of the Company. The Company considers all orders received as firm commitments and as such are not subject to cancellation by the Purchaser. However, should an exception be considered, cancellation charges will be at the discretion of the Company.
MINIMUM BILLING:	A minimum billing charge per order will be assessed as determined by the Company from time to time.
DELIVERY:	Quoted shipping dates are approximate. The Company will use its best efforts to fill all orders within the time quoted. However, final shipping schedules shall be subject to any conditions that may prevent compliance with acknowledged delivery schedules. The Company shall not be liable for damages, general, consequential or otherwise, or failure to give notice of any delay, and such delay shall not constitute grounds for cancellation.
FREIGHT:	Prices are F.O.B. factory unless otherwise stated. The Company's responsibility ceases upon delivery to the transportation company at shipping point. It is the Purchaser's responsibility to examine shipment upon arrival to ascertain if in good order. Any shortage or damage must be noted on transportation bill before signing.
SHORTAGES:	No claims for shortages will be allowed unless reported in writing to the factory within 5 days from receipt of material.
RETURNED GOODS:	Written permission must be obtained before returning any material for any reason. Products returned for credit will be subject to factory inspection. All material so returned will be subject to a re-stocking charge of 35% plus handling costs. A minimum re-stocking and handling charge of \$100.00 will apply. All products returned must have transportation charges prepaid and will be accepted only on the basis of invoiced prices, or based on those in effect at the time of return whichever is lower. Products that are built to order or are not of current design are not returnable.
FORCE MAJEURE:	The Company shall have no liability in respect of failure to deliver or perform or delay in delivering or performing any obligations due to causes such as acts of God, fire, flood, war and civil disturbance or riots, acts of Government, currency restrictions, labour shortage or disputes, unavailability of materials, fuel, power or transportation facilities, failures of supplier or sub-contractor to deliver on time, and every other circumstance outside the reasonable control of the Company.

ITT Eau Résidentielle et Commerciale
Une division de Les Industries ITT du Canada, Société en Commandite

CONDITIONS DE VENTE

La section ci-dessus, ci-après appelée la Compagnie, n'accepte et ne remplit de commandes que si celles-ci sont sujettes aux conditions ci-dessous.

Conditions

Ces conditions remplacent, annulent et priment sur toute autre communication, compris les conditions d'achat verbales ou écrites qui existent entre l'acheteur et la Compagnie. Aucune autre entente n'engage la Compagnie à moins d'avoir été écrite par celle-ci signée par un fonctionnaire de la Compagnie.

Garantie

Pour une période d'un an à compter de la date d'installation ou de dix-huit (18) mois à compter de la date d'expédition de l'usine (selon l'évènement qui arrive en premier). La Compagnie garantit que tous les produits de sa fabrication sont exempts de vices de matériau et de main d'oeuvre.

La responsabilité de la Compagnie en vertu de cette garantie se limite par le choix entier et absolu de la Compagnie de rembourser le prix d'achat, de réparer ou de remplacer sur preuve satisfaisante toute pièce prouvée défectueuse à la livraison sous réserve que ces pièces défectueuses soient promptement renvoyées à son usine avec frais de transport payés. L'acheteur devra aviser la Compagnie par écrit dans un délai d'un an au plus après ladite date de livraison, sinon, cette garantie sera nulle et non avenue. Cette garantie joue uniquement si les produits ont été installés, opérés et entretenus d'après les recommandations de la Compagnie, s'ils n'ont pas servi à des emplois abusifs ou été endommagés par inondation, feu, ou autre force majeure, ou ont été modifiés ou réparés par des personnes autres que des employés de la Compagnie.

Si la Compagnie a fabriqué des produits d'après les spécifications de l'acheteur, la Compagnie n'assume aucune responsabilité pour des erreurs de spécifications qui sont en tout temps la seule responsabilité de l'acheteur.

Cette garantie remplace expressément toutes autres garanties, obligations, conditions et responsabilités énoncées clairement ou implicitement par la Compagnie ou ses représentants. Toutes garanties et conditions statutaires ou implicites autres que l'attestation du titre, sont par les présentes, expressément rejetées et exclues. La responsabilité de la Compagnie comme ci indiquée, ne peut être modifiée, agrandie ou prolongée sauf par permission écrite d'un fonctionnaire de la Compagnie. La Compagnie ne sera pas tenue responsable, sous contrat ou autrement pour toute perte, dommage, mort ou blessure ayant pour cause directe ou indirecte l'approvisionnement, le défaut de fourni les produits, ou l'emploi des produits.

Les pièces de rechange sont facturées de façon habituelle et les factures étant mises au point après l'examen desdites pièces défectueuses à notre usine. La Compagnie se réserve le droit d'apporter des modifications aux détails de spécifications, à la fabrication ou à l'agencement du produit qu'elle juge être une amélioration.

La Compagnie ne donne aucune garantie dans le cas de produits non fabriqués par la Compagnie entre autres, démarreur, générateur, moteur, etc. toutefois, l'acheteur jouira de toutes les garanties offertes par les fournisseurs à la Compagnie.

La Compagnie et ses représentants fourniront sur demande les données et services techniques nécessaires à l'emploi de ses produits. Elle n'accepte aucune responsabilité de blessure subie par qui que ce soit dont la cause directe ou indirecte serait l'emploi de ces données, des erreurs ou des omissions à ces données, ou les services techniques en partie ou en entier.

PRIX: Toutes taxes provinciales, si imposables, sont supplémentaires. Toutes taxes fédérales, soit supplémentaires ou comprises, sont indiquées au catalogue des prix. Tous les prix sont susceptibles d'être changés sans préavis. Toutes les cotations sont soumises à une période d'acceptation de trente jours et peuvent être corrigées pour cause d'erreurs de sténographie ou de typographie. A moins de stipulation contraire, les prix acceptés pour toutes commandes sont susceptibles d'ajustement aux prix du vendeur en vigueur au moment de l'envoi.

CONDITIONS DE PAIEMENT: Les factures sont nettes pour trente jours de la date de facturation à moins de stipulation contraire. L'intérêt sera imposé à tous les comptes en souffrance à un taux établi à certains moments à la seule discrétion de la Compagnie. Les conditions ci-dessus s'appliquent, sous réserve d'un degré de solvabilité acceptable ou de référence, autrement, le paiement devra être versé en passant la commande ou à la livraison. Jusqu'à ce que le degré de solvabilité soit acceptable, la Compagnie peut retarder les livraisons à l'acheteur sans entretenir de responsabilité.

DÉLAI OU ANNULEMENT DE LIVRAISON: Un délai de livraison de toute commande ou une partie quelconque ne se fera qu'avec la permission de la Compagnie. La Compagnie considère toutes commandes reçues comme un contrat, et comme tel elles ne peuvent être annulées par l'acheteur. Cependant, si une exception était faite les frais d'annullement seraient déterminés par la Compagnie.

FACTURATION MINIMUM: Des frais de facturation minimum par commande seront imposés tel que déterminé à certains moments par la Compagnie.

LIVRAISON: Les dates des livraisons prévues sont approximatives. La Compagnie fera tous les efforts possibles pour remplir toutes les commandes dans la période citée. Toutefois, les prévisions définitives d'expédition devront tenir compte de toutes conditions qui pourraient empêchées la livraison aux dates prévues. La Compagnie ne serait pas tenue responsable de dommages de nature générale de dommages indirects ou autres, de l'omission d'avertissement de délai, et de tels délais ne pourront servir de base d'annullement.

CONDITIONS DE TRANSPORT: Les prix seront f.a.b. de l'usine de la Compagnie à moins de stipulation contraire. La responsabilité de la Compagnie prend fin sur livraison à la compagnie de transport à l'endroit d'expédition. La responsabilité d'examiner la marchandise dès l'arrivée au cas d'avarie en cours de route repose avec l'acheteur. Tout manque ou avarie doit être inscrit sur le connaissance avant de le signer.

LIVRAISONS INCOMPLETES
RETOUR DE MARCHANDISE: Aucune demande de remboursement pour livraisons incomplètes ne sera valide à moins qu'un avis écrit ne soit été reçu à l'usine dans les cinq jours après la livraison. Aucune marchandise ne sera renvoyée pour quelque raison que ce soit sans la permission écrite de la Compagnie. Les produits renvoyés pour crédit seront soumis à une inspection à l'usine. Des frais d'entreposage et de contrôle d'inventaire de 35% ainsi que les frais de manutention seront imposés sur toute marchandise retournée. Les frais d'entreposage de contrôle d'inventaire minimum seront de \$100.00. Toute marchandise doit être renvoyée avec frais de transport payés et le remboursement se fera selon les prix de facturation ou les prix en vigueur au moment du renvoi, laquelle des deux sommes sera la moindre. Le retour de produits fabriqués d'après les spécifications de l'acheteur et qui ne sont pas de fabrication courante ne sera pas accepté.

FORCE MAJEURE: La Compagnie ne pourra pas être tenue responsable de n'avoir livré ou de n'avoir rempli son contrat ou de retarder à livrer ou remplir son contrat pour cause de force majeure incendie, inondation, guerre ou insurrection, décision gouvernementale, restrictions monétaires, grève ou conflit de travail, manque de disponibilité de matériaux, de carburant, d'électricité ou de moyen de transport ou défaut de la part des fournisseurs ou sous-contracteurs de livrer la marchandise au moment prévu et toutes autres circonstances indépendantes de la volonté de la Compagnie.